



Procès-Verbal Assemblée Générale du District du Cher de Football du 15 Octobre 2022

Salle des Fêtes Henri Mitterrand de Sainte-Solange

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Présidence : M. TERMINET Marc

Présents :

Comité de Direction :

Mlle POMMIER Céline

MM. APERT Jean-Marie - BOUDET Olivier - CLOUVET Jean-Claude - DELAPORTE Thierry -
GARCIA Salvador - HERRERO Paul - MICHOUX Johan

Excusés :

Mme LESCOUR Frédérique

MM. BONNEAU Pierre - CHOLLIER Fabrice - DRIF Lakdar - LORGEUX Pascal - RAZET
Sébastien - TERMINET Patrick.

Personnalités :

Mme. De BENGUY-PUYVALLEE, Maire de Sainte-Solange

M. BOUDET Richard, Vice-Président du Conseil Départemental chargé des Sports

M. TEIXEIRA Antonio, Président de la Ligue Centre-Val de Loire de Football

M. ROUSSEAU Jean-Yves, Président de l'US Ste-Solange

M. MATHIEU Gilles, Président UNAF 18

Excusés :

M. CHAMBON Jean, Président du CDSA

M. OURY Raymond, Président du CDOS 18

CLUBS PRESENTS :

Nationaux :

BOURGES FOOT 18 représenté par Monsieur CHARPY Daniel

VIERZON FC représenté par Monsieur BIZET Christian.

Régional 1

ESPE. MOULON BOURGES représentée par Monsieur BARBOSA David

Régional 2

AS PORTUGAIS BOURGES représentée par Monsieur GOMES Patrick
AS SAINT-AMANDOISE représentée par Monsieur RENAUDOT Alain
FC SAINT-DOULCHARD représenté par Monsieur SERGENT Jean-Claude
FC FUSSY ST MARTIN VIGNOUX représenté par Monsieur MORIN Dominique

Régional 3

SP.C MASSAY représenté par Monsieur JELIC Stéphane
GAZELEC BOURGES S. représenté par Monsieur JEANPIERRE Philippe
AS SAINT-GERMAIN-du PUY représentée par M. VOINCHET Edie
ENT. S. TROUY représentée par Monsieur VAGNE Grégoire
OL. PORTUGAIS MEHUN SUR YEVRE représenté par Monsieur FERNANDES DE ABREU Antonio

D1-Trophée MUTUALE

AS CHAPELLOISE représentée par Monsieur DREANO Matthieu
SC CHATEAUNEUF SUR CHER représenté par Monsieur GROSBOT Jean-Luc
US HENRICHEMONT-MENETOU SALON représentée par Monsieur D'HAUCOURT Grégory
AS ORVAL représentée par Monsieur ROGER Alexandre
OL. MEHUNOIS représenté par Monsieur BRUNET Raymond
SPL CHAILLOT VIERZON représenté par Monsieur AGEORGES Emmanuel

D2-CD18

AUBIGNY ES représentée par Monsieur TURPIN José
FC AVORD représenté par Monsieur BARBONNAIS Pascal
US CHARENTON du CHER représentée par Monsieur DEMILLIER Jean-Marie
CA LA GUERCHE s/ L'AUBOIS pouvoir remis à Monsieur DECREUX Bruno (AS SANCOINS)
AV. LA SEPTAINE SAVIGNY-SOYE représenté par Monsieur CORDEAU Frédéric
AV. LIGNIERES représentée par Monsieur PIOTE Yves
USA LURY MEREAU représentée par Monsieur LIMOGES Christophe
US LES AIX RIANS représentée par Monsieur LANGERON Raymond
US SAINT FLORENT S/CHER représentée par Monsieur PROUTEAU Eric
O. LOIRE VAL D'AUBOIS représenté par Monsieur THIROT Laurent

D3-GARAGE des STUARTS DISTINXION

US3C représentée par Monsieur MARIOTAT Teddy
ES BOURGES JUSTICES pouvoir remis à Monsieur BABOIN Eric (ASC LEVET)
ES BRECZY représentée par Monsieur BIESMAN Jonathan
US DUN sur AURON représentée par Monsieur HENRY Yoann
ASL LERE pouvoir remis à Monsieur THIROT Laurent (O. LOIRE VAL d'AUBOIS).
AS SOULANGIS représentée par Monsieur DOISNE Frédéric
AS ST GEORGES de POISIEUX pouvoir remis à Monsieur DEMILLIER Jean-Marie (US CHARENTON)
JSM ST GEORGES SUR LA PREE représentée par Madame BLANCHARD Isabelle
US LUNERY-ROSIERES représentée par Monsieur ROUMADNI Khalil
O. MORTHOMIERS représenté par Monsieur BELLE Morgan
ES SANCOINS représentée par Monsieur DECREUX Bruno

FC VASSELAY ST ELOY de GY représenté par Monsieur LECLERC Steven
US SAINTE-SOLANGE représentée par Monsieur ROUSSEAU Jean-Yves
AS BAUGY représentée par Monsieur BOTELLA Alexis
AS MOROGUES représentée par Monsieur MORETTE Wilfried
A.S.F.R. ST HILAIRE représentée par Monsieur PARAT Joël
ES COLOMBIERS représenté par Monsieur COUTON Anthony

D4-MY TEAM

AMS BENGY sur CRAON représentée par Monsieur RENEAUD Valentin
F.R. IDS ST ROCH représenté par Madame GALON Anne-Marie
FC JARS représenté par Monsieur BAILLY Laurent
ASC LEVET représentée par Monsieur BABOIN Eric
US MOULINS s/ YEVRE représentée par Monsieur SOULIER Romain
US SAINT-JUST représentée par Madame BRISSEZ Claudine
A.S.L. ALLOUIS représentée par Monsieur GRANGETAS Kevin

JEUNES :

GROUPEMENT C2L représenté par Monsieur BABOIN Eric (ASC LEVET)
US PLOU représentée par Monsieur CHABANCE Christian
FC NERONDES représenté par Monsieur RENEAUD Valentin (AMS BENGY SUR CRAON)

CLUBS ABSENTS

D1-Trophée MUTUALE :

E.B.S.V. (ENT. BOULL. SAV. SANCER. VERD.)
CS VIGNOUX sur BARANGEON

D2-CD18

AS DES INDOCHINOIS/EURASIENS DU CHER
US NANCAY- NEUVY -VOUZERON
US PLAIMPIED GIVAUDINS
AS CHALIVOY-MILON
CS ARGENT SUR SAULDRE

D3-GARAGE des STUARTS DISTINXION

CS FOECY
GRACAY GENOUILLY SP
US HERRY
ENT S MARMAGNE BERRY BOUY

D4-MY TEAM

AS BIGNY VALLENAY
ES MARCAIS
ES MERY ES BOIS
RC TORTERON

VETERANS

NEUVY VETERANS FOOTBALL
FC LE SUBDRAY
AS VERDIGNY
ETOILE SPORTIVE TROUY

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE par Monsieur Marc TERMINET, Président du District du Cher de Football

Permettez-moi de saluer en votre nom à Tous nos invités :

Madame Ghislaine de BENGNY-PUYVALLEE, Maire de Sainte-Solange,
Monsieur Richard BOUDET, Vice-Président du Conseil Départemental du Cher en charge
du Sport et de la Vie Associative, Cher Richard,
Monsieur Antonio TEIXEIRA, Président de la Ligue Centre-Val de Loire de Football, Cher
Antonio,
Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Président de l'US SAINTE-SOLANGE,
Monsieur Gilles MATHIEU, Président de l'UNAF 18
Monsieur Julien BLANCHARD, représentant la Société SOIR DE MATCH-MYTEAM, notre
partenaire équipementier

J'excuserai pour leurs absences :

M. Raymond OURY, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif,
M. Jean CHAMBON, Président du Comité Départemental du Sport Adapté

PAROLE EST ENSUITE DONNÉE A

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Allocution de M. Jean-Yves ROUSSEAU Président de l'US STE-SOLANGE

Madame la Maire
Monsieur le Président de la Ligue,
Monsieur le Président du District ,
Mesdames et Messieurs les responsables des clubs de Foot du Cher,

Je suis heureux de vous accueillir aujourd'hui dans notre belle salle des fêtes aimablement
mise à disposition par notre Mairie pour cette Assemblée Générale du District du Cher de
Football qui est une grande première en ce qui concerne l'US Sainte Solange,
Deux-trois mots sur mon club afin de vous le présenter :
l'US sainte Solange est née en 1971. cette année, 107 licences ont été délivrées.
Nous comptons à ce jour :
2 équipes Séniors D3-D4.

- 1 Equipe Régionale à 11 féminine
- 1 Equipe Vétérans en entente avec l'ES Brécy
- 1 Equipe en entente avec nos amis de Germain pour toutes les catégories jeunes.

Je vous remercie de votre attention,

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Allocution de Mme Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE Maire de STE SOLANGE

Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental
Monsieur le Président de la Ligue du Centre-Val-de-Loire
Monsieur le Président de District du Cher de Football,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs,

La commune de Sainte-Solange est ravie d'accueillir l'Assemblée Générale du District du Cher rassemblant tous les dirigeants des clubs de Foot du département.

Sainte- Solange est une petite commune de 1250 habitants avec des services à la population non négligeables : Nous avons la chance d'avoir une boulangerie, un charcutier-traiteur, un coiffeur et artisans pour la rénovation de nos maisons, et notre atout principal est d'avoir au sein de notre petite commune, 2 médecins, 1 dentiste, 1 kiné, 2 infirmières et une pharmacie, ce qui n'est pas courant de nos jours.

Une vingtaine d'associations animent notre commune mais aujourd'hui, je parlerai plus particulièrement de l'US Sainte-Solange.

Pour aider les dirigeants bénévoles de ce club à qui j'adresse mes félicitations pour leur dévouement, Sainte Solange a créé , au fil des années, des infrastructures qu'elle s'efforce de maintenir en bon état voire d'améliorer.

Cette année la commune a engagé des travaux de remise à niveau de l'éclairage du stade d'entraînement avec un reste à charge pour la commune de 12000 euros.

Je remercie bien chaleureusement la Ligue du Centre-Val-de Loire de Football pour leur subvention de 9200 euros et le district du Cher pour leur aide du montage du dossier. Nous avons entrepris depuis le début du mois, le carottage et l'engazonnement des 2 terrains. Comme chaque année, la commune attribue une subvention à l'US Sainte Solange pour les encourager dans leur politique d'animation.

Je tiens à remercier le Président, le Bureau, les entraîneurs et tous les joueurs pour leur investissement au sein de l'US Sainte Solange, et leur souhaite une bonne continuation,

Je vous souhaite une bonne assemblée générale.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Allocution de Monsieur Marc TERMINET, Président du District du Cher de Football

Mesdames, Messieurs,

Certains clubs ont été durement marqués cette saison par des drames humains qui ont frappé au cœur même leurs familles de jeunes licenciés. Les sourires de LOIS et de ENDY manqueront à tout jamais dans les vestiaires de l'Olympique Loire Val d'Aubois et de l'ES TROUY.

D'autres, tant d'autres, nous ont aussi quittés. Dure réalité de la vie qui nous ramène à nos priorités.

Je vous invite à respecter une minute de silence en leur mémoire.

MERCI.

Enfin, enfin une saison qui fut menée à son terme, laissant il est vrai en cours de route un certain nombre de clubs qui n'ont pu par manque d'effectif éviter le forfait général d'une de leur formation voire de leur seule équipe en lice.

Cahin caha, vous avez pu pour quelques-uns d'entre vous à la peine boucher les trous et sauver les meubles.

Votre mérite n'en est que plus grand.

Je vous commenterai dans un instant les données chiffrées telles qu'elles ressortent de ces dernières saisons qui rappelleront à tous ce qu'est le District du Cher, ses activités, ses composantes, son évolution.

Pas d'état d'âme aujourd'hui, pas de chapeau (petit clin d'œil à l'AG de 2020 de St Germain du Puy) duquel sortiraient des exonérations financières propres à vous permettre de mener à bien une saison 2022-2023 dont le scénario s'annonce de bien meilleure qualité.

Cette Assemblée Générale d'automne est celle de la présentation de l'exerce financier de la saison close le 30 juin dernier, celle de l'approbation des comptes et de la présentation des comptes prévisionnels.

Paul HERRERO, Trésorier, Yves LE GOFF, Expert-Comptable, et Gilles ROYER, Commissaire aux Comptes, vous communiqueront tout à l'heure les chiffres et commentaires qui en découlent, répondant aussi à vos interrogations.

En matière de résultat comptable, les années se suivent mais ne se ressemblent pas. Après la COVID, vous avez connu cette année un retour sur les terrains et bien nous, financièrement, nous avons connu « un retour sur terre » avec le constat d'une perte de 33 675 euros.

Certains diront qu'après notre résultat positif de l'exercice passé de 101 010 euros, la moyenne sur deux ans reste satisfaisante. Mais soyons prudents et prenons les décisions souvent contraignantes qui à terme nous permettront de retrouver notre équilibre financier.

Nous conservons notre volonté d'être à vos côtés, comme pendant cette période difficile, mais nous le serons de façon plus mesurée.

Je vous propose maintenant à la lecture d'un certain nombre de données chiffrées de prendre le pouls de notre District, son évolution et ses activités durant ces dernières saisons.

Certains de ces chiffres sont évidemment à relativiser du fait de la situation pandémique traversée, de l'arrêt des compétitions et donc des licenciés.

Concernant ce chapitre, la dernière saison pleine de référence étant 2019-2020, une comparaison peut être au mieux faite avec un retour en 2022-2023 encore poussif mais qui souligne malgré tout un retour encourageant pour certaines catégories.

LE DISTRICT A LA LOUPE



	2019/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2021/2022	2022/2023
	(30/06/2019)	(30/06/2020)	(30/06/2021)	(30/06/2022)	(12/10/2021)	(12/10/2022)
Fédérale / Senior	1	6	15	15	14	19
Fédérale / U19 - U18	0	0	0	1	1	0
Libre / Senior	3448	3290	3010	3059	2666	2638
Libre / U19 - U18	467	441	364	370	322	326
Libre / U17 - U16	478	473	419	390	338	421
Libre / U15 - U14	642	561	534	628	546	603
Libre / U13 - U12	796	752	651	712	617	610
Libre / Football d'animation	2464	2256	1649	2006	1614	1782
Libre / Senior F	267	330	340	329	285	293
Libre / U18 F - U17 F - U16 F	106	84	97	87	67	62
Libre / U15 F - U14 F	76	97	83	50	39	45
Libre / U13 F - U12 F	87	90	57	77	70	66
Libre / Football d'animation F	193	234	192	228	170	156
Futsal / U17 - U16	1	1	0	2	1	0
Futsal / U15 - U14	0	0	0	1	0	0
Futsal / Football d'animation	0	0	0	1	0	0
Foot Loisir / Foot Loisir	36	35	53	59	44	29
Dirigeant / Dirigeant	1506	1511	1360	1336	1152	1186
Dirigeant / Dirigeante	299	293	264	265	234	242
Volontaire / Volontaire	0	0	0	3	2	0
Arbitre / Arbitre	123	119	119	98	86	79
Technique / Régionale	42	47	53	67	55	67
Technique / Nationale	5	6	4	5	5	3
Educateur Fédéral	104	112	105	91	71	80
Animateur / Animateur	16	17	21	18	11	26
Ayant Droit / Ayant Droit	67	66	60	68	60	59
Total	11266	10821	9450	9966	8470	8792

Nombre total d'équipes engagées...

	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
- Equipes Seniors	142	141	132	123
- Equipes Vétérans	40	41	38	42
- Equipes Foot Préformation	130	122	137	120
- Equipes Foot Animation	282	247	243	239
- Equipes Féminines	35	30	25	23



... dont Ententes

2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
27	37	45	45



Nombre totale de rencontres disputées

2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
1882	403	2822	627



Nombre de Commissions District

33



Nombre de Membres (différents) siégeant en Commission (hors Elus)

84



Nombre de réunions Discipline

2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
34	8	42	4



Nombre de réunions Appel Discipline

2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
7	0	7	2



Nombre de réunions Commission des Coupes et Championnats (CCC)

2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
25	11	40	5



Nombre de réunions Commission des Terrains

2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
4	2	3	1



Nombre de visites Terrains

2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
26	35	23	28



Nombre d'Arbitres

2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
119	119	98	79



Nombre de Cartons Jaunes

2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
1617	347	1966	138



Nombre de Cartons Rouges

2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
121	29	143	8



Nombre de Dossiers en Instruction

2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
9	0	12	/



Beaucoup d'entre vous aujourd'hui présents participent activement à la vie du District et de ses Commissions.

Il n'est pas évident d'accepter et de pouvoir y consacrer pour certaines d'entre elles quelques heures par semaine, même si cela occupe bien quelques retraités, sans compter les déplacements engendrés qui plus est font l'objet d'une défiscalisation et non d'un remboursement. Aide indirecte non négligeable qui nous aide bien.

Soyez-en tous remerciés !

Cette saison 2021-2022 aura aussi été marquée par quelques faits nouveaux :

La régionalisation de la mission confiée à Emmanuel CAINER en sa qualité de Conseiller Technique Départemental en charge du Projet de Performance et Formation de la Ligue, avec, depuis le 09 février 2022, une activité qu'il partage dorénavant entre notre District et l'instance régionale, temps dévolu 1/3, 2/3. Une mise à disposition ayant été évidemment rédigée à cet effet entre les deux entités concernées.

Dans le même ordre d'idée, saluons l'arrivée de Lucas BAUDON qui inaugure la fonction nouvelle de Conseiller Technique en Arbitrage pour les Districts 36 et 18 depuis le 1^{er} septembre dernier.

Lucas dont la plupart d'entre vous avez fait sa connaissance lors des réunions de clubs qui se sont tenues récemment dans nos locaux se doit d'être un le relai de proximité pour la CDA, la formation, le recrutement, et la fidélisation des arbitres.

L'instauration dans nos compétitions à effet de la présente saison de la Licence à Points pour les catégories U15 à Seniors, pratique qui depuis plusieurs saisons a fait ses preuves chez nos collègues de l'Indre-et-Loire, contribuera souhaitons-le, comme outil de prévention, à freiner quelque peu certains esprits un peu bouillants, ou bien pèsera pour d'autres déjà sanctionnés comme une épée de Damoclès suspendue à de nouveaux écarts.

Le Président de la Ligue Antonio TEIXEIRA reviendra très certainement sur ces sujets lors de son intervention prochaine.

Cette année aura été marquée par une Coupe du Cher rajeunie...

Exit le Trophée André de Contades, place à la Coupe E. LECLERC.

La vieille dame qui, hormis les années 1940, 2020 et 2021, venait couronner le vainqueur de l'épreuve phare de notre District, a revêtu depuis la saison qui vient de s'écouler les couleurs de l'enseigne commerciale avec laquelle un 1^{er} partenariat a été établi pour 3 années.

S'il y a eu une manifestation durant cette dernière saison qui a remporté, sans superlatifs, tous vos suffrages, c'est bien les TROPHEES DES CHAMPIONS qui se sont déroulés le 26 juin sur les installations de l'AS CHAPELLOISE, club que nous remercions une fois de plus pour sa disponibilité et son organisation.

Ce fût un superbe rdv footballistique, avec 3 rencontres à la clef qui ravirent un public nombreux malgré une météo bien généreuse en pluie.

Chacun a joué le jeu, au sens propre comme au sens et figuré, saluons à ce titre la présence complète de la formation des Portugais de Mehun sur Yèvre, sans match à disputer ce jour-là, et pour cause, en tenue, mais particulièrement fière et heureuse de recevoir le TROPHEE MUTUALE récompensant le Champion de la D1.

La présence pour la remise des Trophées de tous les partenaires crédibilisa et donna déjà ses lettres de noblesse à une manifestation qui déjà s'inscrit dans le temps.

Présents une bonne partie de cet après-midi, Didier THEVENOT, Directeur MUTUALE accompagné de Nathalie RIOU, honorèrent ainsi l'Olympique Portugais de Mehun.

Furent aussi récompensés, l'Olympique Mehunois pour la D2-Conseil Départemental 18 (merci Richard d'avoir été présent durant toute la durée de la rencontre), l'AS CHALIVOY-MILON pour la D3-Garage des Stuarts Distinction (merci à Franck...), l'US SAINTE-SOLANGE pour la D4-MY TEAM SOIR DE MATCH (merci à toi Julien).

ELECTION

Candidature d'un nouveau membre pour siéger au sein du Comité Directeur

L'article 13.3 des Statuts du District stipule entre autres :

En cas de vacance d'un siège, le Président du District propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche Assemblée Générale.

La démission de Samuel VAISSON m'autorise à vous soumettre pour élection aujourd'hui la candidature de Nathalie COUREAU.

La plupart d'entre vous connaissez Nathalie. N'est-elle pas intervenue lors de l'Assemblée Générale de Saint-Doulchard en Octobre 2021, ou encore durant les récentes réunions des clubs qui se sont tenues au District, vous abondant d'informations et de précisions dans des domaines dans lesquels elle excelle, portant un accent fort concernant la santé par le sport, l'Hygiène de Vie, la Citoyenneté, et bien d'autres sujets tout aussi essentiels.

Durant ces dix dernières années Nathalie, conditionnée par un environnement familial peu fréquentable de foteux, a marqué elle aussi de son empreinte le football vierzonnais, occupant entre autres des fonctions importantes aux seins de clubs de la sous-préfecture.

Je vous remercie pour la confiance que vous lui accorderez en l'acceptant comme Membre élu du Comité Directeur du District.

Je ne conclurai pas cette intervention sans vous adresser mes remerciements.

Votre implication, votre dévouement, votre passion sont parfois mis à dure épreuve.

Certes, il y a eu et il y a le COVID -19 qui a perturbé et détruit tant de choses sur lesquelles je ne m'attarderai pas. Tout ou presque a été dit et écrit.

Mais avec une Société dont les besoins les envies, les moyens sont de plus en plus différents, le foot change, et nous devons nous adapter et en accepter ses modifications.

Préservons cette atmosphère de foot qui est celui de nos campagnes, de notre jeunesse, de nos derbys, de notre *guerre des boutons* à nous, cultivons ce foot de loisir, de compétitions, de fair-play, ce foot qui est notre propriété aujourd'hui, acceptons aussi ce foot télévisé, voire parfois de pantouflards, mais intéressons-nous aussi à ces pratiques nouvelles qui nous sont proposées, celle du Foot en Marchant, du Golf Foot, du Fit Foot, etc...

Je sais celles-ci ne sont pas forcément les nôtres mais ce sont celles des générations qui nous suivent.

Il y a une population déjà prête à s'impliquer pour cela. Soyons attentifs, ne déshabillons pas Pierre pour habiller Paul. Mais notre mission c'est aussi de faire vivre notre discipline par un public nouveau, une offre différente.

Nous sommes à un premier tournant de cette évolution, à nous de ne pas manquer ce virage. Je vous remercie.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE du 24 JUIN 2022 A HERRY

Procès-Verbal paru officiellement le 30/08/2022 sur le site Internet du District (<http://cher.fff.fr>).



Présentation de l'exercice financier clos le 30 Juin 2022 par Paul HERRERO, Trésorier Général

Conformément à la mission que vous m'avez confiée, j'ai l'honneur de vous présenter les comptes annuels de notre District de Football pour la saison 2021/2022 soit pour la période allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

Je remercie le travail effectué par Sylvie Guilbaudaud notre secrétaire aide-comptable et plus globalement par l'intégralité de l'équipe administrative et technique.

Comme par le passé, je remercie également tous les bénévoles participant à l'opération « défraiement fiscal ».

Je n'oublierai pas dans mes remerciements, tous les clubs, pour leur participation dans le suivi régulier de leur situation financière sur notre outil informatique.

Les comptes annuels au 30 juin 2022 font ressortir un résultat négatif de 33 675 € que nous allons analyser au niveau du compte de résultat et du bilan.

Comme l'an passé, les comptes de notre District ont été arrêtés, conformément aux principes du nouveau plan comptable des associations entrant en vigueur pour tous les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Je vous préciserai ensuite tous les faits significatifs de cet exercice tout au long de cette présentation.

Le compte de résultat

Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation ont augmenté de 29 569 €, soit 448 264 € cette année contre 418 694 € l'exercice passé.

Les engagements, Discipline et Amendes, en raison de la reprise des compétitions sont passés de

15 136 € à 52 702 € cette année soit une variation positive de 48 652 €. On constate cette année un montant des frais de discipline particulièrement limités, soit 44 176 € contre environ 65 000 € par le passé en année pleine.

Les subventions soit 192 962 € contre 264 422 € ont baissé de 71 140 € en raison de l'encaissement l'an passé, du Fonds de Solidarité Covid 19 pour 57 823 € et de l'aide au paiement URSSAF pour 18 347 €.

Le mécénat fiscal, concernant les partenaires « entreprises » pour 10 500 € et les bénévoles de notre District pour la somme de 21 977 €. L'an passé, ces deux postes représentaient respectivement les sommes de 500 € pour le mécénat entreprise et 14 370 € pour nos bénévoles.

Les prestations et autres produits soit 51 565 € contre 19 893 € ont évolué de 31 672 €. Le poste Partenariat-Sponsoring a connu une augmentation très sensible de 11 746 €.

Les reprises de provisions et les transferts de charges soit 118 558 € contre 104 374 € ont augmenté de 14 184 €.

Cette variation provient essentiellement :

- de la variation du poste de reprise des provisions, gratuité des engagements de 24 000 € contre 31 200 € l'année passée soit une incidence négative de 7 200 €
- de la variation de la facturation aux clubs des frais d'arbitrage, de délégués, en raison de la reprise des compétitions soit une incidence positive de 51 282 € que l'on retrouve en charges.
- de la mise à disposition de nos salariés à la FFF, à la Ligue et au District de l'Indre soit un manque global de 20 244 €. Pour votre information, la mise à disposition d'Emmanuel Cainer à nos collègues de l'Indre s'est achevée le 30 juin 2021.
- enfin, le reliquat provient d'un remboursement de sinistre l'année passée et de la variation des postes « entretien et locations »

Les produits financiers :

Soit la somme de 149 € contre 218 € la saison antérieure, 469 020 venant rémunérer les placements financiers

Les produits exceptionnels :

Ils représentent cette année la somme de 20 607 € contre 61 229 € l'an passé. Ils retrouvent ainsi le montant des années antérieures correspondant à la reprise de la subvention pour investissement.

Synthèse Produits :

Un total produit de 469 020 € cette année contre 480 140 € l'an passé soit une variation négative de 11 120 €

Les charges du compte de résultat : Synthèse des charges

Elles ont augmenté globalement de 123 565 €, soit 502 695 € contre 379 130 € l'an passé

Les achats et autres charges externes :

Elles s'élèvent à 224 914 € contre 126 757 € l'an passé soit une augmentation de 98 157 €.

Cette évolution provient essentiellement de la reprise des compétitions :

- de la reprise des compétitions ainsi que du paiement direct des arbitres pour la D2 et D3 soit une incidence de 51 539 €.
- de la variation du mécénat fiscal des membres soit une incidence de 7 607 €
- de la variation des dotations clubs ruraux pour 10 000 €
- de la variation des dotations récompenses pour les actions techniques pour 8 744 €
- de la variation du poste « mise à disposition » pour 20 305 €
- de la variation des postes « frais de déplacements de commissions et des frais de observateurs »

Les impôts et taxes :

Soit la somme de 2 574 € contre 2 560 € la saison dernière (Formation continue)

Les frais de personnel :

Ils s'élèvent à 195 141 € contre 157 223 € l'an passé.

Cette variation de 37 918 € s'explique principalement, par la fin du chômage partiel avec une incidence en salaire brut de 20 962 €, par la fin de l'exonération des cotisations Urssaf, soit

22 256 €, par l'embauche d'un apprenti et en contrepartie par la fin du contrat d'Emmanuel Cainer.

Les dotations aux amortissements et provisions :

Soit la somme de 60 306 € contre 81 412 € la saison dernière. La variation correspond essentiellement au montant de la dotation aux provisions de 24 000 € constatée l'an passé au titre de la gratuité des engagements.

Les charges financières et exceptionnelles :

L'écart résulte de la régularisation de charges sur les exercices antérieurs

Le résultat net comptable :

En considérant les charges et produits ci-dessus le résultat net comptable apparaît déficitaire pour la somme de 33 675 €

Le bilan

Le passif

Le résultat déficitaire au 30 juin 2022 de 33 675.04 € vient minorer les capitaux propres de notre association s'élevant ainsi à 1 049 527.27 € et intégrant des subventions d'investissement nettes, correspondant essentiellement au financement partiel de notre siège pour 345 226.72 €.

Le poste Provisions pour risques d'un montant de 7 353 €, constate au 30/06/2022 la valorisation de l'indemnité de fin de carrière.

Les emprunts dus au 30 juin 2022 s'élèvent à 205 979 €. Cette année nous avons décaissé le dernier remboursement annuel de l'emprunt de la Fédération pour 15 000 € et avons sollicité le financement de notre minibus Jumpy pour 15 000 €.

Le poste « Caution » (6 689 €) vient majorer le montant des dettes financières

Les autres postes du passif ne présentent pas de particularités.

L'actif

Notre association a acquis des immobilisations corporelles pour la somme de 19 188 € représentant un véhicule minibus pour 16 890 €, du matériel de bureau et informatique pour 2 298 €

Les postes « créances » et « fournisseurs débiteurs » s'élèvent à la somme de 68 181 €, Il constate les créances FFF et Ligue encaissées début juillet 2022 ainsi que les produits à recevoir au 30/06/2022.

Compte tenu d'un fonds de roulement de 251 388 € et d'un besoin en fonds de roulement de 31 135 €, la trésorerie représente un montant de 220 253 €

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat net comptable déficitaire au 30/06/2022 de 33 675,04 € au poste « report à nouveau débiteur »

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver les comptes annuels de notre District tels qu'ils se présentent, après lecture des rapports du Commissaire aux Comptes et du rapport du Vérificateur aux Comptes et de bien vouloir approuver les résolutions proposées.

Je suis à votre disposition pour toutes vos questions et vous remercie de votre attention.

ACTIVITE GLOBALE

	30/06/2022	30/06/2021
Engagements Discipline Amendes	52 702 €	15 135 €
Subventions d'exploitation	192 962 €	264 422 €
Mécénat fiscal	32 477 €	14 870 €
Prestations et autres produits	51 566 €	19 893 €
Reprises et transferts de charges	118 558 €	104 374 €
Produits de fonctionnement	448 264 €	418 694 €

SYNTHÈSE DES PRODUITS

	2021/2022	2020/2021
Produits de fonctionnement	448 264 €	418 694 €
Produits Financiers	149 €	218 €
Produits exceptionnels	20 607 €	61 229 €
TOTAL	469 020 €	480 140 €

SYNTHÈSE DES CHARGES

	2021/2022	2020/2021
Achats et Autres charges externes	224 914 €	126 757 €
Impôts et taxes	2 574 €	2 560 €
Charges de personnel	195 141 €	157 223 €
Dotations amts/pro & charges diverses	60 306 €	81 412 €
Charges financières	7 021 €	7 254 €
Charges exceptionnelles	12 739 €	3 924 €
Total (hors IS)	502 695 €	379 130 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021/2022

Total Produits 21/22	469 020 €
Total Charges 21/22	502 695 €
Résultat 2021/2022	- < 33 675 € >
Résultat 2020/2021	101 011 €

Bilan au 30/06/2022

	ACTIF 1 306 594 €	PASSIF 1 306 594 €	
IMMOBILISATIONS	1 018 160 €	1 049 527 €	FONDS ASSOCIATIFS
ACOMPTES VERSÉS	6 381 €		FONDS DE ROULEMENT
CRÉANCES USAGERS	1 073 €	7 353 €	251 388 €
AUTRES CRÉANCES	60 727 €		BESOIN EN F.R.
		212 668 €	31 135 €
TRÉSORERIE	220 253 €		TRÉSORERIE
		9 634 €	220 253 €
		27 412 €	
			PROV., FONDS DÉDIÉS
			DETTES FINANCIÈRES
			DETTES FOURNISSEURS
			AUTRES DETTES

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Rapport de M. Gilles ROYER (Commissaire aux Comptes) représenté par M. John-Mickael EUILLET

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association DISTRICT DU CHER DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Juillet 2021 à la date de l'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans l'Annexe des comptes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association concernant la détermination des provisions pour risques, des produits à recevoir et des créances clients, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité de direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bourges, le 10 Octobre 2022
SAS CGR AUDIT Représentée par Mr Gilles Royer

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisé des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé

1) Remboursement des frais de déplacement des administrateurs

Personnes concernées :

L'ensemble des membres du Comité directeur

Modalités :

Au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2022, les frais de déplacement des membres du Comité directeur se sont élevés à 10 735,38 euros. Ils ont fait l'objet d'un abandon total par les bénéficiaires.

2) Mise à disposition de personnel

Personnes concernées :

Monsieur Marc TERMINET Président du District du Cher et Membre du comité directeur de la Ligue du Centre-Val de Loire et Monsieur Paul HERRERO Trésorier du District du Cher et Trésorier de la Ligue du Centre-Val de Loire

Modalités :

La Ligue du Centre-Val de Loire de Football a mis à disposition sur l'exercice 2021-2022 un conseiller technique départemental.

Cette mise à disposition s'achèvera à l'issue de la saison sportive 2021-2022 soit le 30 juin 2022.

Suite à cette mise à disposition la Ligue du Centre-Val de Loire a facturé à votre association 20 500,83 €.

Fait à Bourges, le 10 Octobre 2022
SAS CGR AUDIT représentée par Mr Gilles ROYER

Rapports des Vérificateurs aux Comptes Par Philippe JEANPIERRE

EXERCICE 2021/2022

Nous soussignés :

- Monsieur **Philippe JEANPIERRE**, représentant élu des Clubs,
- Monsieur **Patrick FOUCHER**, représentant élu des Clubs

Désignés par l'Assemblée Générale en qualité de vérificateurs aux comptes.

Nous sommes rendus au siège du District du Cher en deux temps. Patrick Foucher, lors de l'élaboration des comptes et moi-même après l'arrêté des comptes, le mardi 27 septembre 2022, à 10 heures, **au siège du District du Cher de Football à SAINT DOULCHARD, 10 rue de la Caillère, BP 18**, afin d'y accomplir notre mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

Etaient présents :

- **Monsieur TERMINET Marc**, Président du District
- **Monsieur HERRERO Paul**, Trésorier du District
- **Monsieur EUILLET John Mickaël** représentant le commissaire aux comptes la SAS CGR AUDIT

Les différents registres et pièces comptables ont été mis à ma disposition.

Paul HERRERO nous a présenté le détail des comptes arrêtés au 30 juin 2022, comptes validés par Le Cabinet SAS CGR AUDIT, Commissaire aux Comptes.

Il nous a donné avec le Président toutes les explications nécessaires à la compréhension des documents de synthèse présentés.

Je vous propose d'approuver le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils viennent de vous être présentés.

Saint-Doulchard le 12 octobre 2022

Le vérificateur aux Comptes :



Vote

Approbation des comptes présentés



Reçus : 50



Vote

Affectation du résultat



Reçus : 53



Présentation des Comptes prévisionnels de l'exercice 2022/2023 par Paul HERRERO, Trésorier Général

Mesdames, Messieurs,

Je vous présente le budget prévisionnel 2022-2023 :

	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel
	2022/2023	2021/2022	2021/2022
Production (engagements amendes disciplines...)	110 000	96 955	99 000
Prestations	34 500	30 090	25 000
Subventions	189 300	192 962	195 000
Transfert charges et Autres produits	84 000	91 730	65 000
Mécénat Bénévoles et Partenaires	40 000	32 477	30 000
Quote part subventions	19 300	19 385	21 000
Reprises provisions et produits divers	150	5 421	200
Total produits	477 550	469 020	435 200
Autres Achats et Charges externes	107 700	121 609	102 000
Charges exercices antérieurs	0	12 739	0
Frais arbitres commissions et déplacements	61 800	61 202	29 000
Défraiements fiscaux membres	30 000	21 977	30 000
Mise à disposition	50 000	22 501	0
Impôts et Taxes Formation	2 500	2 261	2 500
Charges de Personnel	187 000	195 141	210 000
Charges financières	7 000	7 021	6 700
Dotations aux Amortissements et Prov	58 000	58 244	55 000
Total charges	504 000	502 695	435 200
Résultat de l'exercice	<26 450 >	<33 675>	0

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

ELECTIONS

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Intervention de M. Jean-Marie APERT, représentant M. Bernard PELOILLE, membre de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Extrait du Procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2022, publié sur le site Internet du District le 27 septembre 2022.

Convoqué par le Président du District du Cher de Football par voie téléphonique le 12 septembre 2022, les Membres de la Commission ont été invités à siéger dans les locaux dudit District le Mardi 20 septembre 2022, à 17 h, pour vérifier et contrôler la conformité de

candidature reçue concernant un membre à élire au sein du Comité Directeur (échéance mandature 2024), **Madame Nathalie COUREAU**, en remplacement d'un poste devenu vacant, élection qui se déroulera lors de l'Assemblée Générale du District du Cher le Samedi 15 Octobre 2022, à Sainte-Solange.

Election au Comité Directeur (1 candidat)

Proposition faite par le Président du District en exercice conformément à l'article 13.3 des Statuts de l'Association

A l'appui des documents qui leur ont été remis (pièce d'identité, courrier de candidature, déclaration sur l'honneur de non-condamnation), et après vérification de l'ancienneté de licence de la prétendante, la Commission confirme la parfaite conformité des éléments fournis au regard des Articles 13, 14, 15 et 17 des Statuts du District du Cher de Football, et valide en conséquence la candidature de **Madame Nathalie COUREAU**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 20.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

**Candidature d'un membre du Comité Directeur
jusqu'à la fin de la présente mandature (2024)**



**Election soumise au vote de
l'Assemblée Générale de
Mme Nathalie COUREAU,**



**candidate proposée par le Président,
comme membre du
Comité Directeur jusqu'à la fin de
la présente mandature (2024)**



☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

**Modifications proposées du Règlement Intérieur
 du District du Cher de Football par
 Jean-Marie APERT, Secrétaire Général**

ARTICLE 1

L'exercice social commence le 1er juillet pour se terminer le 30 juin.

ARTICLE 2

Le présent Règlement Intérieur, complément des Statuts et Règlement Généraux de la Fédération Française de Football, des statuts et Règlements de la Ligue Centre et du District du Cher, a pour but de régler les relations entre le District et ses clubs ainsi que les attributions du Comité Directeur, du bureau et des Commissions du District.

ARTICLE 3

- Pour être soumise à l'Assemblée Générale ordinaire, toute proposition de modification aux règlements du District émanant des clubs devra être adressée deux mois à l'avance au secrétariat du District, le cachet de la poste ou la date d'envoi du courriel par le club faisant foi.

~~Aucune modification des mêmes articles ou la création d'un article nouveau des règlements ne peut être proposée avant un délai d'application d'un an.~~

~~Toutefois, si une modification est proposée par le Comité Directeur, celle-ci pourra être appliquée dès la saison qui suit son adoption.~~

Toutes les modifications au présent règlement, d'où qu'elles proviennent et agréées par le Comité Directeur seront applicables à effet immédiat dès qu'elles auront été votées par l'Assemblée Générale.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ARTICLE 4

- Lors de l'Assemblée Générale il est fait application des dispositions de l'article 12 des Statuts du district de football du Cher.

- A l'ordre du jour de la séance, pourront figurer les questions suivantes:

- appel des délégués et vérification des pouvoirs,
- adoption du procès-verbal de la dernière réunion de l'assemblée Générale ordinaire (A-1),
- rapport moral,
- rapport financier,
- rapport du ou des vérificateurs aux comptes,
- rapport du Commissaire aux Comptes,
- proposition de modifications des règlements du District,
- renouvellement éventuel du Comité de Direction, conformément aux statuts,
- vœux,
- lieu et date de la prochaine Assemblée Générale.

Nota :

1/ Une assemblée Générale extraordinaire pourra être programmée le même jour que l'Assemblée Générale ordinaire lorsqu'il y aura lieu de procéder au renouvellement de tout ou partie du Comité Directeur ou de toute modification statutaire.

2/ Il en sera de même pour les désignations des membres titulaires et suppléants éventuels représentant les clubs du District du Cher à l'Assemblée Générale de la Ligue du Centre-val de Loire,

ARTICLE 5

- Les convocations doivent être adressées, conformément à l'article 12.5 des statuts et mentionner l'ordre du jour.

- Tout club absent ou représenté par un autre club, est passible d'une amende dont le montant figure aux règlements annexes (cf. tarifs annuels).

COMITÉ DE DIRECTION ET BUREAU DU DISTRICT

ARTICLE 6

- Le Président dirige les travaux du Comité de Direction, du Bureau et des Assemblées Générales. Il signe tous les documents et lettres engageant la responsabilité morale et financière du District. Cf. Article 13.7 des statuts du District

- En cas d'absence du Président, le Vice-Président délégué ou un Vice-président le remplace.

- Le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général assurent le fonctionnement du District. Ils rendent compte de leurs opérations ou décisions aux réunions du Comité de Direction et du Bureau.

ARTICLE 7 - Bureau

- Le Président peut y adjoindre ponctuellement et à titre consultatif d'autres membres du Comité de Direction en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour.

- La présence de la moitié au moins des membres titulaires est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents et au vote nominal. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

- Toutes les décisions du Bureau doivent être ratifiées par le Comité de Direction lors de sa réunion la plus proche.

- Le Bureau se réunit sur convocation du Président pour traiter des affaires urgentes, expédier les affaires courantes et assurer l'application des statuts et règlements à effets immédiats.

ARTICLE 8 - Domaine financier

~~1 - Les fonds sont conservés au secrétariat jusqu'à concurrence de 200€.~~

~~Pour le surplus, les fonds doivent être déposés sur le compte bancaire de fonctionnement.~~

1 - Les prélèvements et retrait de fonds sont opérés sous la signature du Président ou du Trésorier Général ou du Secrétaire Général pour les montants inférieurs à 1000€. Pour les montants supérieurs à 1000€, sont requises les signatures conjointes du Président et du Trésorier Général ou du Secrétaire Général. Pour les montants supérieurs à 5000€ devront figurer les signatures conjointes du Président, du Trésorier Général et du Secrétaire Général ou du Vice-Président délégué.

2 - Il pourra être constitué un fonds de réserve dont le montant sera déposé dans un établissement bancaire.

3 - Les ordres d'achats, de ventes, les dépôts et retraits de titres sont décidés par le Président et le Trésorier Général et opérés sous leurs signatures conjointes.

ARTICLE 9 – Attributions du Comité de Direction et du Bureau

- Le Bureau et le Comité de Direction du District ont dans leurs attributions:

- **L'étude, l'approbation et** la validation des règlements après proposition des Commissions et ce avant soumission à l'Assemblée générale,

- L'examen par voie d'évocation, dans un délai de deux mois à dater de leur notification, des décisions rendues par les Commissions, à l'exception des commissions disciplinaires,

- de veiller à l'application des Statuts et Règlements et de prendre toutes mesures d'ordre général.

- d'administrer d'une façon générale les finances du District et de préparer les budgets de chaque année.

- Le Comité Directeur propose les représentants du District au sein des Commissions de la Ligue du Centre Val de Loire.

- Le Comité Directeur peut conférer au Bureau la charge d'examiner, en urgence, les dossiers relevant de sa compétence.

RÉUNIONS

ARTICLE 10

L'ordre du jour des réunions du Bureau et/ou du Comité de Direction est arrêté par le Président et adressé si possible dix jours avant la tenue de la réunion.

SERVICE ADMINISTRATIF

ARTICLE 11

- Les dossiers, lettres ou copies de documents sont conservés en permanence au siège du District sous la responsabilité du Secrétaire Général.
- Il est tiré copie de toutes les lettres expédiées et des documents utiles aux archives.
- Le courrier est réparti par le soin du Secrétaire Général aux différentes Commissions et Services compétents.
- ~~Les correspondances destinées au Comité de Direction, aux Commissions Départementales, les mandats, chèques etc. sont adressés au siège et de manière impersonnelle sous le libellé suivant "Monsieur le Secrétaire Général du District".~~
- La correspondance au départ du District doit être signée par l'auteur et par le Secrétaire Général ou par délégation par un membre du bureau.
- Les lettres en provenance des clubs ne sont prises en considération que si elles sont signées par le Président, le Secrétaire ou un représentant du club ayant reçu délégation formelle. De plus, elles doivent être établies sur une lettre à en-tête du club ou revêtues du cachet de celui-ci et/ou émanant d'une adresse courriel officielle reconnue par FOOTCLUBS.

COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES

ARTICLE 12

- Le Comité de Direction délègue une partie de ses pouvoirs à des Commissions Départementales pour des missions précises et déterminées.
- Sont créées au minimum les Commissions ci-après:
 - Commission de Discipline de première instance
 - Commission d'Appel discipline
 - Commission d'appel sportive et autres
 - Commission de District de l'Arbitrage (CDA)
 - Commission des Coupes et Championnats
 - Commission du Statut de l'arbitrage
 - Commission Féminine
 - Commission Football Diversifié
 - Commission Terrains et Equipements
 - Commission Foot d'Animation
 - Commission Foot de Préformation
 - Commission Football en milieu scolaire
 - Commission « Touche pas à mon Foot »
 - Commission Statuts et Règlements

- Le Comité de Direction a tous pouvoirs pour constituer toute nouvelle Commission qui lui semblerait nécessaire au bon fonctionnement du District.

ARTICLE 13

A l'exception des commissions disciplinaires par essence indépendantes, Le Président est membre de droit de toutes les Commissions Départementales avec voix délibérative. Les Commissions Départementales se réunissent obligatoirement au siège du District sauf autorisation préalable donnée par le Président du District.

ARTICLE 14

Tous les membres des commissions devront faire acte de candidature. Celle-ci sera soumise pour validation à l'appréciation souveraine du Comité Directeur.

Les commissions comprendront au minimum un président et un secrétaire validés par le Comité Directeur. Elles devront se tenir en rapport constant avec le Président du District, le Comité Directeur et le Bureau.

ARTICLE 15

- Un ou plusieurs membres des Commissions Départementales pourront assister sur invitation aux réunions du Comité de Direction et du Bureau afin d'établir une unité de vue sur les questions en cours.

ARTICLE 16

- Les Commissions Départementales pourront, le cas échéant, élaborer chacune un règlement intérieur qui devra être soumis à l'homologation du Comité de Direction.

- Les secrétaires établiront obligatoirement, après chaque réunion de travail, un compte rendu qui sera publié sur le site Internet du District après approbation du Président ou du vice-président délégué du district (hors PV disciplinaires).

ARTICLE 17

- Tout membre du Comité Directeur ou d'une Commission absent à trois séances consécutives, ou cinq séances non consécutives, sans démissionnaire de l'ensemble de ses mandats, **sauf avis contraire exprimé par le Comité Directeur.**

~~- Tout membre démissionnaire du Comité Directeur ou d'une Commission ne pourra pas, dans un délai de quatre ans, figurer sur une liste dans le cadre d'une élection du Comité Directeur ou faire acte de candidature comme membre d'une commission.~~

- Tout membre du Comité Directeur devra avoir assisté au minimum à cinq séances au cours de la saison. Il sera considéré comme démissionnaire d'office dès la cinquième absence avec ou sans motif valable, **sauf avis contraire exprimé par le Comité Directeur.**

ARTICLE 18

- Une caisse d'aide sociale (commission des affaires sociales) chargée, selon les modalités prévues à son règlement qui a été communiqué à tous les clubs, de venir en aide aux joueurs, dirigeants, arbitres et tous membres licenciés victimes d'accidents, fonctionne sous le contrôle du Comité Directeur.

ARTICLE 19

- Le Comité de Directeur désigne un de ses membres pour le représenter auprès de la Commission de District de l'Arbitrage, et il en est membre à part entière.

APPEL DES DECISIONS DES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES

ARTICLE 20

- Le Bureau statue en dernier ressort départemental sur les appels des clubs des décisions des différentes Commissions Départementales, exception faite des décisions prises par des organismes disciplinaires.

RELATIONS AVEC LA LIGUE DU CENTRE-VAL DE LOIRE

ARTICLE 21

- Le Président de la Ligue du Centre assiste de droit à l'Assemblée Générale ainsi qu'aux réunions du Comité de Direction du District.

ARTICLE 22

~~- Le District est tenu de fournir annuellement à la ligue un rapport sur la marche de son organisation. Il doit adresser également à la Ligue du Centre val de Loire, soit par courrier soit par le biais de son site Internet, les procès-verbaux de ses réunions du Comité de Direction et du Bureau.~~

ARTICLE 22

- Les règlements du District sont soumis pour homologation à la Ligue. Celle-ci devra être avisée en temps utile des Assemblées Générales (ordinaires comme extraordinaires). Un délégué du Comité Directeur de la Ligue Centre Val de Loire pourra y assister en qualité d'observateur.

- Le District est tenu de faire appliquer, dans son ressort, toutes les décisions de la Ligue. Il peut conclure des rencontres interdistricts, mais après en avoir demandé l'autorisation au Comité Directeur de la Ligue quinze jours avant la date prévue.

ARTICLE 23

- Les fonctions officielles ne pourront être remplies que par les membres du Comité de Direction du District.

RELATIONS AVEC LES CLUBS

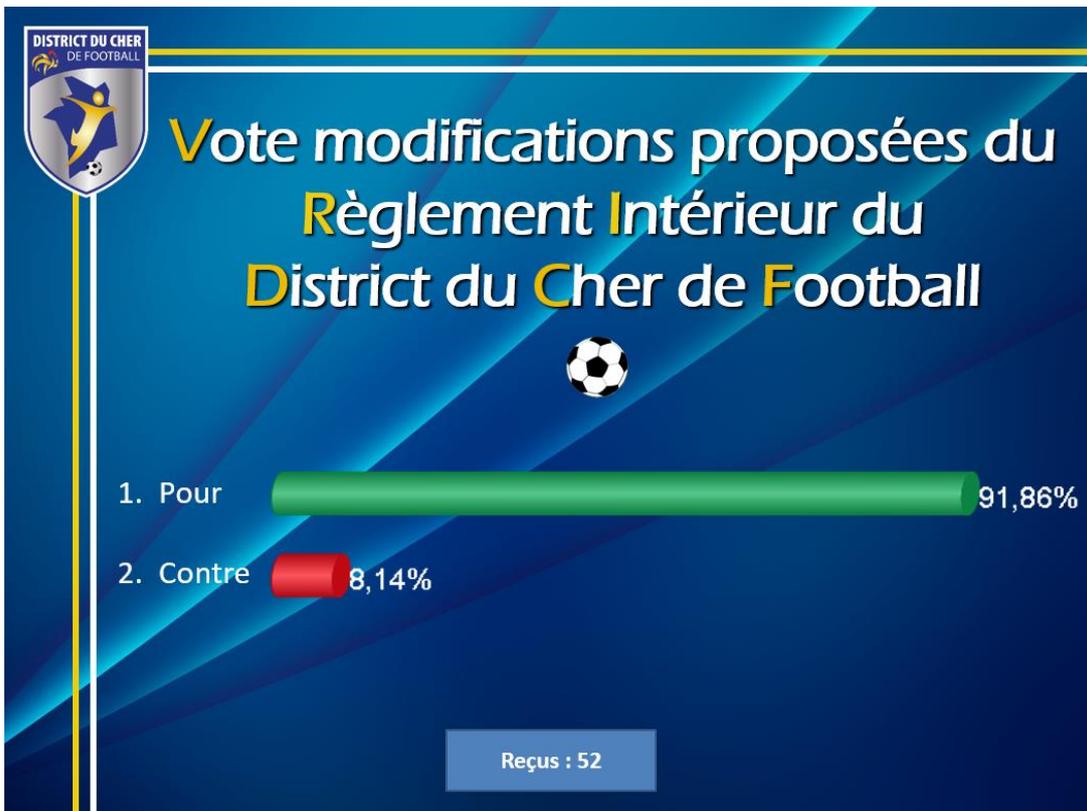
ARTICLE 24 dettes)

- Conformément aux dispositions de l'article 27 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts, tout club qui n'aura pas, à la date du 1er août, réglé la totalité des sommes dues au District au titre de la précédente saison, ne pourra pas participer aux compétitions pour lesquelles il s'était engagé.

Après examen des situations, le Comité de Direction prendra les décisions administratives et sportives nécessaires à cet effet.

ARTICLE 25

Les cas non prévus par le présent règlement intérieur feront l'objet d'un examen spécifique par le Comité Directeur ou le Bureau sur délégation du Comité Directeur.



☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Remise des récompenses



Médaille d'Honneur du District



Isabelle BLANCHARD
(JSM St Georges S/ La Prée)





Médaille Fédérale (Argent)



Jean-Claude LOMBARDI

(membre Commission **P**rojet
de **P**erformance **F**édéral)



Médaille Fédérale (Argent)



Hubert ALEXANDRE

(membre Commission **D**éveloppement
et **A**nimation des **P**ratiques)



Interventions des Personnalités

Allocution de Mr Antonio TEIXEIRA, Président de la Ligue Centre-Val de Loire de Football

**Madame le Maire de Ste SOLANGE,
Monsieur le Président du District du Cher, Cher Marc
Monsieur le Président du Club de l'US Ste SOLANGE**

**Chers Collègues du Comité Directeur du district du Cher, Mesdames et Messieurs,
que vous soyez Dirigeantes, Dirigeants, arbitre, joueur, joueuses, et salarié,**

D'abord je tiens à m'excuser auprès de celles et ceux que je n'ai pas pu saluer.

Chers amis,

Quel plaisir de se retrouver après une saison qui a été enfin à son terme car nous en avons été privés pendant les deux dernières années et pour moi c'est encore un plaisir plus énorme de vous retrouver et de vous remercier pour votre investissement dans vos Clubs et vous qui ne comptez pas votre temps pour servir notre football.

Au tableau des points positifs à cette situation que nous avons vécu pour le moins exceptionnelle et nous devons bien évidemment constater **la formidable mobilisation de tous les acteurs**, des instances jusqu'aux licencié(e)s en passant par leurs Clubs, qui **au cours des deux saisons passées compliquées ont su faire preuve de solidarité et d'engagement pour que le fil qui unit la grande famille du football ne soit pas coupé, qui aujourd'hui porte ses fruits car nous constatons un retour de certains qui avaient coupé avec notre tissu associatif.**

Bien sûr, nous pensons aux **mesures fortes** qui ont été prises par les institutions : l'État avec en particulier le [Pass'Sport](#), la Région avec le dispositif Yeps (13 clubs inscrits) eux qui ont renouvelé ces aides cette année, les instances, la [FFF](#), les Ligues et les Districts qui sont toujours à vos côtés qui renouvellent le financement de certaines actions ou de matériels dans l'intérêt du développement de notre football.

Au-delà de cet élan, **nous tenons à saluer l'imagination et l'activité des Clubs amateurs** qui pendant toutes ces périodes ont agi pour maintenir le lien avec leurs licencié(e)s et ainsi facilité la reprise de notre football.

Concernant notre saison 2021/2022.

L'attente créée par presque deux années de disette, nous faisait espérer un retour des compétitions placé sous le signe de la fête, de l'engagement pour un football porteur de ses valeurs.

Malheureusement nous avons constaté sur la saison dernière **une nouvelle recrudescence des incivilités sur les terrains régionaux et départementaux.**

Aussi, **au-delà de la vigilance dont les institutions font et ont fait preuve (en particulier les commissions de discipline), nous en appelons à la responsabilité de chacun(e) - instances, clubs, licencié(e)s - pour qu'un effort soit fait.**

Les actions de prévention comme celle menée à l'initiative de la [FFF](#) et de la [LICRA](#) à l'occasion de **la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie** ne peuvent suffire si tous les acteurs du football ne se responsabilisent pas pour vivre leur passion.

Lors de notre Assemblée Générale de Vendôme de juin dernier, nous avons fait adopter deux projets qui peuvent permettre à nos licenciés de se responsabiliser :

- La licence à points adoptée à 78%
- Le Bonus adoptée à 57%

Nous espérons que ces nouveaux règlements vont assainir nos rencontres et que chacun en a pris conscience.

Regarder déjà la synthèse du permis à points depuis la reprise :



01

La Licence à Points

➤ **Cartons Ligue et ses 6 District depuis le 28 aout :**

	LIGUE	CHER	EURE-ET-LOIR	INDRE	INDRE-ET-LOIRE	LOIR-ET-CHER	LOIRET	TOTAL
JAUNES	1765	226	368	236	386	372	370	3723
ROUGES	128	10	21	18	38	31	45	291

➤ **Cartons rouges concernés par la licence à points: 91**

=> 30 courriers : « information de moins de 8 points »
 => 1 courrier : « information de capital point épuisé »

➤ **Total licenciés sanctionnés : 137 (dont 46 du 37 saison 2021 -2022), soit 91 depuis le début de la saison 2022 -2023.**

- **13 à zéro point (dont 12 saison 2021-2022)**
- **10 à moins de 5 points**
- **114 moins de 12 points**

Dans ce combat contre les incivilités et la lutte contre les discriminations, une opération d'envergure « COUPE DU MONDE » est mise en place auprès du football français dont le football amateur afin de montrer notre unité dans notre lutte contre toutes les formes de discriminations (racisme, antisémitisme, sexisme, homophobie etc.), voici cette opération :



Lutte contre les incivilités et toutes les Discriminations

01

OPERATION D'ENVERGURE COUPE DU MONDE

LUTTE CONRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS

ONE LOVE



- **Concept:** Réaliser une **opération d'envergure auprès du football français** (ligues, districts, clubs amateurs, D1 Arkema, National, etc) pour montrer notre unité dans notre lutte **contre toutes les formes de discriminations** (racisme, antisémitisme, sexisme, homophobie etc)
- **Campagne :** Se Rallier à l'initiative des Pays -Bas avec « OneLove, Football has the power to unite people » « **Vivre Ensemble** » en France
- **Déploiement :**
 - Envoi dans **tous les districts de brassards pour les clubs amateurs la semaine avant la Coupe du Monde** (2 par clubs; 10 brassards par district et ligue). **Envoi prévu la semaine avant la CDM.**
 - Promotion sur nos différents canaux
 - Relais médias




Et nos engagements sur cette saison écoulée :

Si vous vous souvenez nous avons affectée une somme à destination des Clubs dans le cadre du « Retour au Foot » chez les jeunes de 160 000€ afin de vous doter de :

- **D'une paire de Mini buts** de football d'animation et la possibilité d'en commander une deuxième en ne payant que 50% du prix.

Oui le seul regret cela a été le délai, la guerre d'Ukraine est passée par là !!! mais ils sont arrivés dans les Districts ou à la Ligue et les remises ont été effectuées ou certains clubs ne sont pas venus les chercher.

Comme cela a été une réussite nous vous en avons encore proposé à 240€ la paire au lieu de 380€ au prix du marché ! dépêcher-vous pour les retardataires car le stock s'épuise.

- **Une plaque contre les incivilités**, grosse réussite de notre Ligue et copier par les autres instances fédérales.

Pour donner suite à vos demandes pour ceux évoluant sur plusieurs sites, je peux déjà vous annoncer que le financement de celles-ci sera pris en charge par la Ligue, cela représente environ 100 plaques supplémentaires sur l'ensemble de la Ligue.

02

Les dotations



➤ **Fourniture de 660 Paires de mini buts sur l'ensemble de la Ligue (156 000 €)**
=> dans votre District : 43Paires Gratuites + 9 à 50% +11 à 240€ au lieu de 380€





MAMAN, PAPA
JE SUIS LÀ POUR M'AMUSER !
JE GAGNE, JE PERDS, ET ALORS ?!
JE NE SUIS PAS UN CHAMPION, JE SUIS VOTRE ENFANT !

SPONSOR DE L'ÉQUIPE ET RETROUVEZ LES MÉTIERS APPRENTIS DE LA SOUS



➤ **Fourniture de 350 + 100 (supplémentaires) plaques sur l'ensemble de la Ligue (31 000€) =>53 sur votre District !**

Le troisième engagement était la création d'une **plateforme de localisation** de nos Clubs à destination de vos futurs licenciés.

Celle-ci est disponible sur notre site.

Comment se présente cette saison ?

Nous avons grosse satisfaction car c'est une nouvelle progression des petits sur le football d'Animation **+6,33%** en attendant je l'espère de bons résultats de notre équipe de France qui ne fera que booster l'envie de nos petits à venir pratiquer le football.

Satisfaction aussi chez les seniors avec une progression de **+1%** et le plus significatif est le retour de nos Dirigeants et Dirigeantes avec une progression de **6,76%**.

Et nos Arbitres !!! c'est inquiétant car nous accusons un retard de **7,39%** sur l'ensemble de la Ligue et cela me conforte dans la nécessité de mettre en œuvre et réussir notre projet. J'y reviendrai dans quelques instants.

Pour votre District cela l'ai encore plus avec **-10,46%** par rapport à la saison dernière, il va falloir vite se mobiliser et j'espère que les différentes actions que nous entreprenons sur les incivilités vont les insister à reprendre le sifflet.

Et nos Projets 2022/2023

D'abord comment se comporte notre Ligue ?

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'elle va bien même cela va décevoir certains car nous allons tenir nos engagements plus tôt que prévus.

En effet lors de notre élection je vous avais demandé de la patience ! et qu'il nous faudrait au moins six saisons avant de redresser notre Ligue et ses finances.

A force de persévérance, de réduction de notre train de vie, de mise en concurrence de nos fournisseurs, de réaliser le travail d'un Directeur même si nous devons y penser car le travail est important et le Président s'essouffle car il est bénévole et non salarié ! même si certains élus de la Ligue trouve que je suis très directif car j'ai pris un engagement auprès de vous pour redresser votre Ligue et ses finances pour la remettre sur de bons rails et sortir complètement la tête et le corps de l'eau !

Grâce à tous ces efforts nous avons réussi et nous vous annoncerons ces bons résultats lors de notre Assemblée Générale du 29 octobre prochain.

Je tiens à remercier les élus qui se sont impliqués et remercier Paul HERRERO, le Trésorier du District mais aussi celui de la Ligue pour son investissement et qui est le garant de nos bons résultats.

Grâce à ces bons résultats nous allons pouvoir mettre en œuvre ou continuer à développer les actions qui ont été déjà initiées comme :

⇒ **Le Développement du Football féminin**

La féminisation du sport en général, du football en particulier, est sur toutes les lèvres. Très clairement évoquée comme un objectif dans la [Loi du 2 mars visant à démocratiser le sport en France](#), le mouvement est considéré par la [FFF](#) et ses organes déconcentrés (Ligues et Districts) comme une priorité pour le développement du football.

Au-delà de [la sélection nationale](#) qui n'a pu atteindre ses objectifs lors de l'[EURO](#) en Angleterre cet été mais surtout devant la dynamique de ses clubs qui rayonnent sur l'Europe comme l'[OL](#) ou le [PSG](#), la volonté de la fédération est de promouvoir les femmes dans les instances et la direction des Clubs.

Nous avons notre projet de développement du football féminin axé sur 3 Objectifs prioritaires :

- **AMELIORER LE NIVEAU DE L'ENCADREMENT**
- **OPTIMISER LA FORMATION DES MEILLEURES JOUEUSES**
- **DEVELOPPER ET ADAPTER L'OFFRE DE PRATIQUE SPECIFIQUE FEMININE**

- **L'amélioration du niveau de l'encadrement,**

- Animer les différents réseaux des référents féminins et responsables techniques féminins des clubs.
- Formation continue des éducateurs féminins.
- Mise en place de module(s) de formation à destination des publics féminins (SSS/joueuses R1F)
- Orienter des éducatrices vers un Titre à Finalité Professionnelle
- Joueuses d'aujourd'hui, éducatrices de demain, Objectif : 50 nouvelles éducatrices / saison
- Recrutement et Accompagnement de nouvelles Dirigeantes avec comme finalités => Proposer 5 femmes / district pour participer ensuite à un réseau animé par la Ligue (30) et au niveau des districts, animer sur l'année également chaque réseau créé.

- **Développer et adapter l'offre de pratique spécifique féminine,**

- Mise en place d'une offre de pratique U11F (F à 5 / F à 8) et U13F (F à 8) dans chacun des districts ;
- Mise en place d'une offre de pratique U15 à 8 dans chacun des districts ;
- Mise en place d'une pratique U18 à 11 (bi départementale) ;
- Installer une compétition Foot à 11 en Senior District ;
- Développer le nombre d'école féminine de football (46 actuellement labellisées),

- **Objectif = 60**

- Harmoniser compétitions et critères U11F/U13F : pratique Foot à 8 : Augmenter le nombre d'équipes
- Avoir des Clubs à section féminine régionale dans chaque district

- **Optimiser le nombre d'Ecoles de Football Féminines (création-pérennisation)**

- Cartographier la stratégie territoriale (développement par secteur, par club avec des équipes féminines, en lien avec les obligations label) => lien avec le Pôle d'Accompagnement des Clubs.

Et pour réussir et récompenser l'investissement dans nos Clubs la Ligue a prévu une aide financière pour doter d'un équipement textile la création de nouvelles équipes, voici ce qui est prévu :



Développement du Football Féminin

Accompagnement Ligue :



Développer et Adapter l'Offre de pratique spécifique féminine :

Création d'une équipe U11F ou U13F
= dotation textile offerte par la Ligue
(maillot/short/chaussettes) x 12



Création d'une équipe U11F et d'une équipe U13F = dotation textile et une paire de buts Foot à 5 offertes

Améliorer le niveau de l'Encadrement :

Accompagnement Ligue :

- Prise en charge des modules de formation à destination des féminines
- Valorisation de 50 éducatrices / saison + veste d'entraînement offerte



04

Pour accompagner l'amélioration du niveau de l'encadrement la Ligue a prévu de prendre en charge :

- Les modules de formation à destination des féminines pour 50 éducatrices par saison.
- La valorisation des 50 éducatrices / saison : veste d'entraînement offerte.

Et sans oublier de travailler sur le Recrutement et Accompagnement des Dirigeantes car nous devons féminiser nos instances et nos Clubs pour plus de mixité !

Développement du Football Féminin

Recrutement et Accompagnement des Dirigeantes

Idee d'une action à mener avec les Commissions de Féminisation :

04

Période : Octobre 2022 : date à définir avec les territoires ;

Action : inviter dans chaque district des femmes Dirigeantes de club (postes à responsabilité) ;

Objectif : réunir 40 femmes / territoire ;

Organisation « tables rondes » sur la matinée autour des thématiques :

- Intégration femme dirigeante dans le club ;
- Attentes et difficultés ;
- Recrutement de nouvelles dirigeantes ;
- Valorisation ;

Finalités :

- Proposer 5 femmes / district pour participer ensuite à un réseau animé par la Ligue (30)
- Au niveau des districts, animer sur l'année également chaque réseau créé

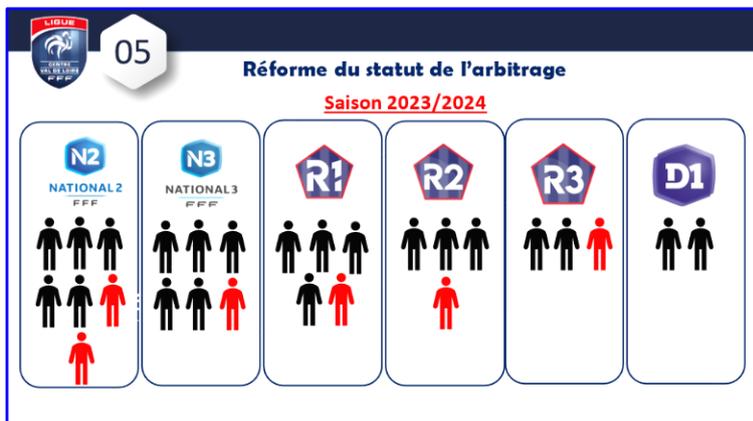
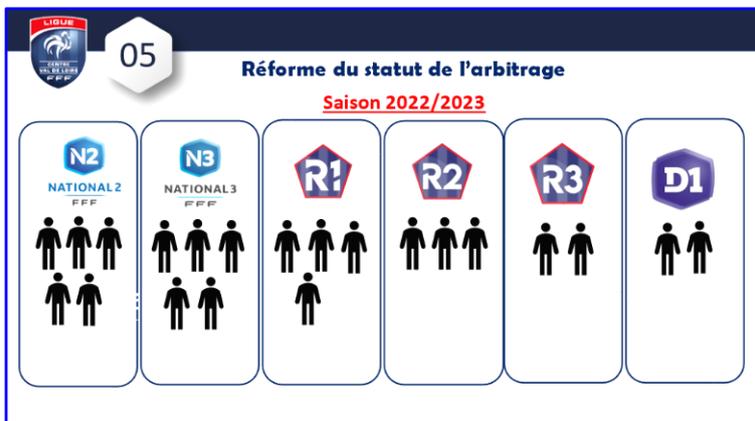
⇒ **Le développement de l'Arbitrage**

Nos faiblesses :

- Depuis plusieurs années, une perte notable d'effectif d'arbitres ;
- Les travaux des Commissions et CTRA inefficaces car trop éloignés du terrain ;
- L'inégalité des territoires devant le manque de dynamique local ;
- Une incohérence dans la mise en œuvre des formations ;

Les menaces :

- Lassitude des bénévoles des CDA avec une charge de travail de + en + importante et de – en – de personnel ;
- La réforme du statut de l'arbitrage comme une nouvelle contrainte pour les clubs ;



Notre force :

- La volonté de mise en place d'une politique technique de formation, de recrutement, de fidélisation et de développement de l'arbitrage (des arbitres).

Les opportunités :

- La mise en place des chargés de mission (mais non suffisante, mériterait l'appui d'un professionnel),
- S'inspirer de ce qui a été fait avec la régionalisation des CTD PPF (projet régional sur l'arbitrage).

Qu'avons-nous mis en place dès cette saison :

- On s'est inspirer de la structuration mise en place par la DTN avec les Equipes Technique Régionale ;
 - Nous avons recruté deux conseillers techniques départementaux en arbitrage (relai de proximité pour les CDA, la formation, le recrutement et la fidélisation des arbitres) et mise à disposition un CTDA de la Ligue.
 - Une répartition de ces CTDA sur 2 Départements ;
 - ⇒ Lucas BAUDON pour les Districts 18 et 36,
 - ⇒ Anthony JUNGES pour les Districts 37 et 41,
 - ⇒ Fabrice LEMEURE déjà salarié de la Ligue et affecté aux Districts 28 et 45,
- Et l'animation du réseau des CTDA sera assuré par le CTRA G. Cheneau.

05

Eure-et-Loir (28)
Loiret (45)
Loir-et-Cher (41)
Cher (18)
Indre-et-Loire (37)
Indre (36)

Conseiller Technique Arbitrage
Secteur 18/36

Développement & Promotion de l'arbitrage
Suivi & Formation des arbitres
Recrutement & Fidélisation
Coordinateur CDA – CDPA
Accompagnement des clubs

lbaudon@centre.fff.fr
06.40.38.42.35

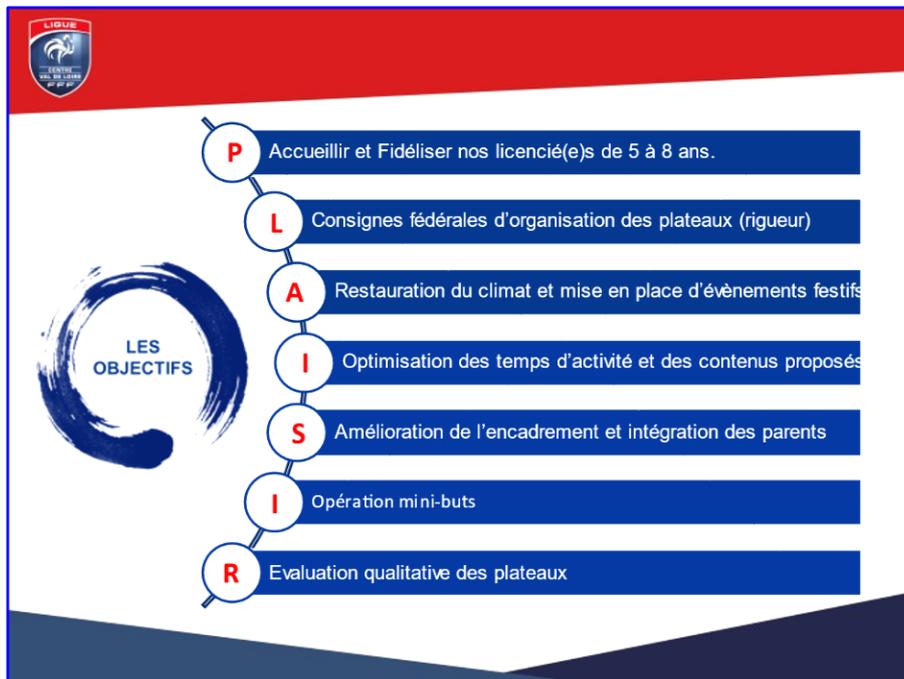
05

- Mise en place des Ambassadeurs en Arbitrage
- Sensibilisation à l'arbitrage dans les clubs (U13 à U18)
- Aider les clubs à se structurer en Arbitrage
- Accompagnement des clubs en infractions avec le statut de l'arbitrage
Suivi et Formation des référents arbitres
Suivi et Formation des arbitres des clubs
- Les Formations Initiales à l'Arbitrage (FIA)
Inscription sur le site de la Ligue via l'IR2F
24 au 26 octobre (Internat : spéciale mineurs et féminines)
19, 26 novembre et 03 décembre (Futsal)
14, 21 et 28 janvier (Lieu à déterminer)
17 au 19 avril (Internat : ne compte pas pour le statut de l'arbitrage)

IR2F
FFP
CENTRE-VAL DE LOIRE

- ⇒ Afin d'alléger les finances des Districts, la Ligue a prévu une aide sur ce projet pour le financement des postes de Conseillers Techniques en Arbitrage de 47 000€.

Améliorer l'organisation de nos plateaux U7 / U9 dans le cadre de la lutte contre les incivilités



Le but est d'améliorer l'encadrement de ces plateaux et en y intégrant aussi des parents.
Avoir des référents « accueil » ou (et) « délégué de plateau » avec comme missions :

- Être en responsabilité d'un secteur U7 et/ou U9
- Être la personne ressource du secteur (connaissance du secteur et de ses clubs)
- Être la personne ressource des plateaux du secteur (connaissance de la philosophie des plateaux et des règles du jeu U7 et U9)
- Utilisation de l'application Foot Animation Loisir
- Faire le suivi des plateaux avec l'outil Foot Animation Loisir
- Présenter son rôle et l'application Foot Animation Loisir dans le cadre de la réunion de rentrée de votre secteur (coanimation avec le CTD DAP)

⇒ Ces personnes seront reconnaissables par un vêtement fourni et financé par la Ligue afin d'être reconnaissable.

Concernant cette lutte contre les incivilités nous avons aussi élaborés d'autres documents à votre intention car « **le football se joue aussi autour des terrains** » et nous nous devons de sensibiliser les différents acteurs à rester dans leur rôle.

Nous espérons que vous en ferez bon usage et certains documents pourront être mis à l'effigie de votre Club comme des différentes chartes à destination des éducateurs, pratiquants et parents accompagnateurs, tout cela sera aussi disponible via le QR code de la plaque que nous vous avons fournis.

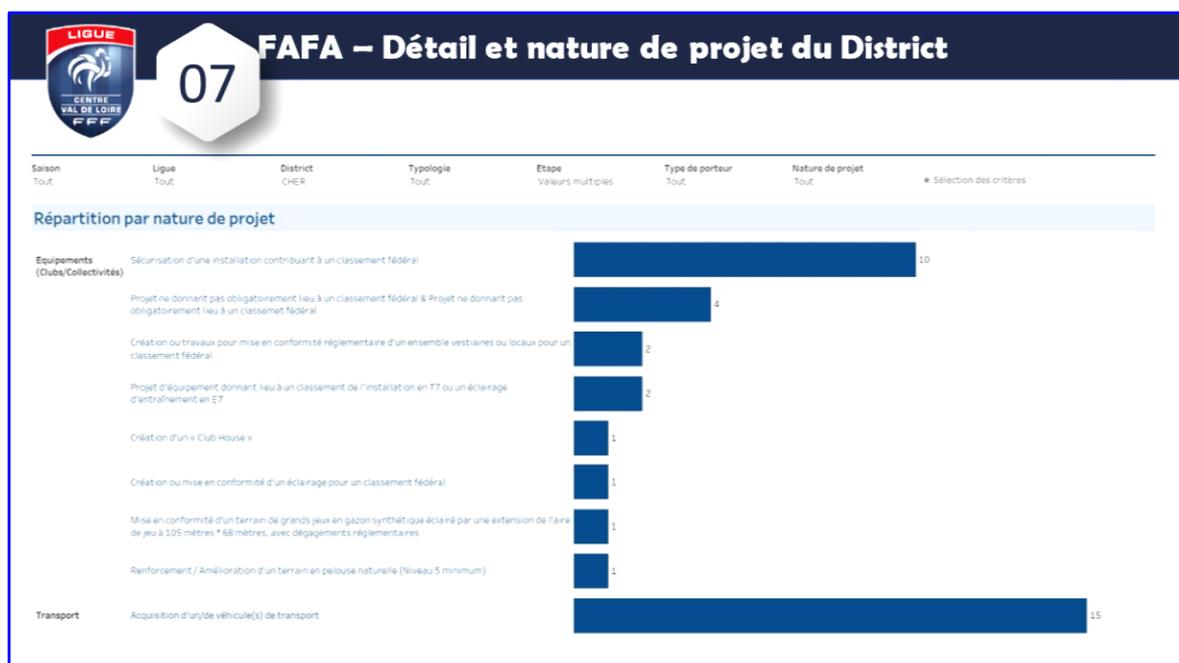
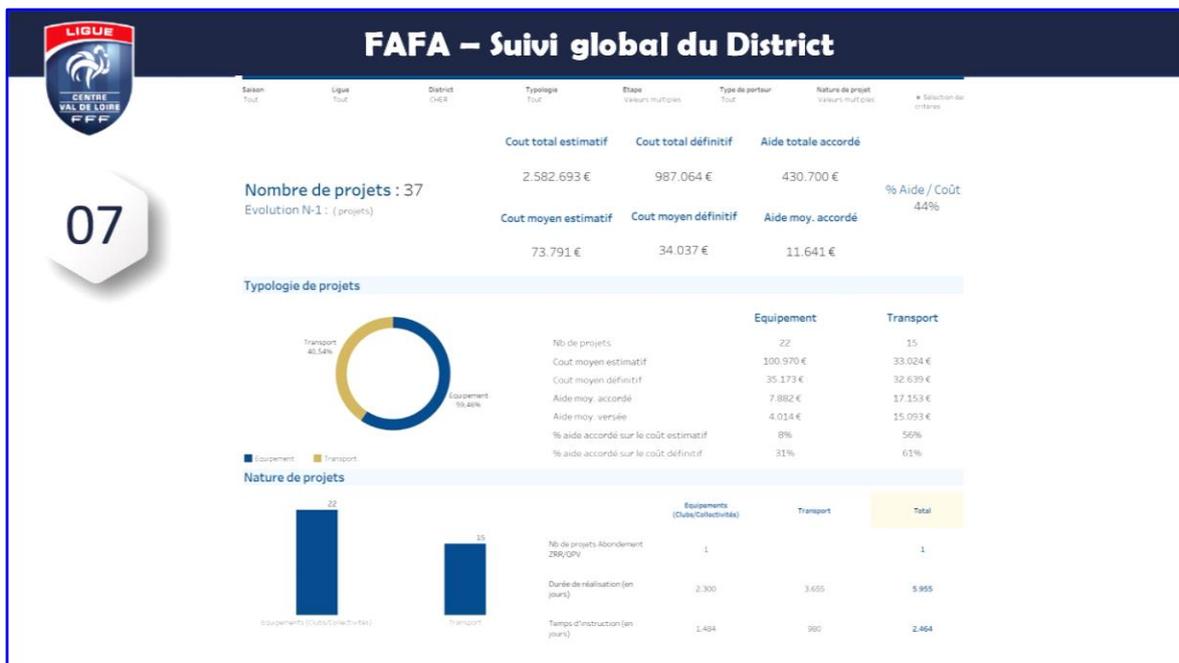
Les aides FAFA

Le montant alloué à notre Ligue pour la saison 2022/2023 est de :

- Equipements => **384 000€** au lieu de 399 000€
- Transports => **68 000€** comme la saison dernière sachant que nous sommes de gros consommateurs de véhicules par rapport aux autres Ligues grâce à l'aide de la Région. Cette aide nous sera augmentée car elle ne sera pas consommée.

Concernant votre District sur ces cinq dernières années c'est 37 dossiers de financés dont 15 minibus !

Voici la synthèse de ces aides :



Avant de clôturer je vous voudrais vous faire part de mon sentiment et de la guerre des médias à l'encontre de notre Fédération, qui rejaillit sur notre football, notre et votre engagement :

Les médias présentent une image de la FFF en complet décalage avec la réalité fédérale telle que nous la vivons. Depuis le départ du Codir de cadres qui ne cherchaient qu'à prendre la place de la Directrice Générale, même si on ne peut pas être tous d'accord sur son management, le Codir fonctionne sereinement et dans l'harmonie.

La Fédération travaille :

- [On a retrouvé 2,2 millions de licenciés dont 210.000 féminines ;](#)
- Le budget retrouve un niveau après Covid remarquable avec 266 M€ dont 101 M€ (presque 40% du budget) consacré au football amateur ! ;

La FFF est la Fédération qui consacre la plus grosse part de son budget à son secteur amateur de toutes les fédérations de la confédération européenne.

- [Nous avons mis en place la réforme des championnats nationaux seniors masculins ;](#)

- Nous avons mis en place la réforme des championnats nationaux féminins D1, D2 et D3 avec un budget de 20M€ :

- Nous sommes exemplaire surtout notre Fédération en matière de politique RSE/RSO dont dernièrement 2M€ en bons d'essence répartis grâce à une opération avec Inter Marché auprès de tous les clubs les plus fragiles pour faire face à la hauteur du prix de l'essence...

La FFF a donc décidé de mettre en place cette nouvelle mesure exceptionnelle pour soutenir le football amateur et ses bénévoles : la distribution de bons d'aide au déplacement pour tous les clubs amateurs ayant des jeunes licencié(e)s de 5 à 17 ans (U6 à U18). **Un total de 2M€ en cartes carburant**, valables dans toutes les stations-service de notre partenaire Intermarché, sera ainsi distribué.

- Je n'évoque pas nos succès en matière de formation des joueurs et des éducateurs, tant la formation à la française est unanimement reconnue de tous. Nos pôles espoirs masculins et féminins sont un succès tout comme la qualité des centres de formation des clubs professionnels ;

Regardons le nombre de joueurs français qui évoluent dans les plus grands clubs étrangers !

- Sur le plan sportif :

Tous nos équipes de France sont qualifiées en phase finale des grands tournois européens et mondiaux et nos U17 sont Champions d'Europe !

Pour la 1^{ère} fois depuis 12 ans l'EDF Féminine a franchi les 1/4 de finale de l'Euro et a atteint les 1/2 finale et est qualifiée pour la prochaine Coupe du Monde.

Et pardon, mais L'EDF A est championne du monde en titre pour la 2^{ème} fois et qualifiée pour le mondial au Qatar !

Quant à nos arbitres, nous en comptons 3 sur la Top List de l'UEFA, ça veut dire « titulaire » pour arbitrer la Champions League (donc parmi les 21 meilleurs européens).

Pour rappel, Clément Turpin a arbitré coup sur coup, « 2 finales de Coupe d'Europe, l'Europa League et la Champions League » !

Bien sûr, dans une organisation de plus de 300 salariés il y a des sujets de RH, mais pas plus qu'ailleurs.

Alors oui, nous attendons avec impatience l'inspection générale du ministère car je sais, qu'en Comex ont été votées, toutes les chartes, instances de contrôle, comité d'audit, comité stratégique, contrôle de gestion etc, pour s'assurer que nos valeurs sont bien respectées de tous, conformément aux termes de la délégation de service public sportif qui nous a été confiée par l'Etat.

La Commission Nationale d'Ethique tourne à plein régime, nous sommes très compétitifs pour tout ce qui touche à la parité, l'égalité des salaires hommes/femmes, la mixité, la lutte contre toutes les discriminations.

Tout cela nous l'avons réalisé grâce à nos salariés et aux milliers de bénévoles qui œuvrent à la Fédération, dans nos Ligues et dans nos si précieux Districts.

Alors arrêtons de vouloir à tout prix se payer la FFF et le football en particulier !

Voici ce que je voulais vous dire lors de cette Assemblée et je peux vous assurer, c'est que les élus de la Ligue et leurs salariés sont motivés pour

VOUS SERVIR AU MIEUX !

Et surtout tenir les engagements que nous prenons envers vous.

Désolé si j'ai été un peu long, merci pour votre patiente écoute, votre engagement dans notre passion et surtout je vous souhaite une bonne saison sportive, ressourcez-vous auprès de ceux qui vous sont chers car le temps passe vite et on ne prend jamais assez de temps d'en profiter dès que cela est possible et quand on s'en aperçoit il est trop tard.

Je vous souhaite un bon week-end, à bientôt et au plaisir d'échanger lors de réunions ou autour d'une main-courante.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Prochaine Assemblée Générale à LEVET le 23 Juin 2023

Le Président,

Marc TERMINET

Le Secrétaire Général,

Jean-Marie APERT